



www.az33-formation.com
az33form@gmail.com
06.60.41.54.38



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la ou des actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience

La VAE vous permet d'obtenir **une certification** : un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dès lors que vous **au moins un an d'expérience**, de façon continue ou non, dans le domaine d'activité en lien.

La **procédure** de validation des acquis de l'expérience se déroule de la façon suivante :

1- Information et choix de la certification ainsi que du financement

2- Etablissement du dossier de recevabilité (dit livret 1) (pour les diplômes de l'Education Nationale, les DAVA gèrent les recevabilités via francevae.fr)

3- Préparation du dossier d'expérience (dit livret 2) dès réception de l'avis favorable

4- Evaluation par le jury qui peut donner un refus, accord partiel ou accord sur tous les blocs de compétences

CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

UN PREMIER RV GRATUIT

afin de cerner avec vous la certification et le financement adaptés à votre situation

UNE AIDE METHODOLOGIQUE finançable en vue de :

- Rédiger le dossier d'expérience
- Se préparer à l'oral de validation avec le jury

SARL au capital variable de 6200 euros - RCS Bx 80100090200016
siège social 1b chemin du pas du gros 33610 CESTAS

NOTRE ACCOMPAGNEMENT EN DETAIL

Pré-requis

Avoir des bases en français écrit et oral.

Publics

Toute personne, quelque soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Objectif

Accompagnement individuel à l'accès à une certification par une validation des acquis de l'expérience

Durée

La durée dépendra de vos attentes et besoins déterminés ensemble et pourra varier de 1 heure à 25 heures.

Modalités et délais d'accès :

L'accompagnement se fait en distanciel (à distance via ZOOM ou tout autre outil de votre choix). Il débute dès que vous recevez votre recevabilité ou obtenez votre financement. Attention, si vous utilisez votre compte personnel de formation, il existe un délai de 11 jours entre l'acceptation d'accompagnement et début de la prestation.

Contenu de la formation

- Renseigner, orienter, vérifier et valider le projet pour obtenir la recevabilité (premier RV gratuit d'une heure)
- Préparer la validation (dossier d'expérience) et l'évaluation (jury).
- Suivi post jury (une heure gratuite).

Méthodes mobilisées

Démarche participative fondée sur :

- Des apports théoriques visant à une compréhension des concepts et permettant une réflexion individuelle
- L'analyse et le retour sur les pratiques professionnelles à partir des situations vécues

Des supports pédagogiques sont remis.

Modalités d'évaluation

Entretien de positionnement et échanges en cours d'accompagnement sous forme de questions. Questionnaire final d'évaluation de satisfaction.

Contact

Nathalie CHIBRAC, intervenante, spécialisée en tertiaire de par son expérience professionnelle et ses diplômes, formée régulièrement tous les ans. **Tél : 06.60.41.54.38**

En cas de handicap, merci de nous contacter afin d'adapter la formation.

Coût et financement

60 € TTC/heure finançable par CPF (compte personnel formation), votre employeur, un OPCO ou le conseil régional.

En qualité de salarié, vous pouvez bénéficier d'un congé formation rémunéré de 24 heures consécutives ou non

En 2021, une personne a été accompagnée par notre centre. Cette personne n'a pas encore passé la certification. De ce fait nous ne pouvons pas communiquer de taux de réussite 2021 puisque son examen se fera en 2022. 100 % des accompagnés en 2021 ont été satisfaits et 100 % ont achevé leur accompagnement.

Pour le titre professionnel **Assistant Immobilier** (RNCP 34441), de niveau 5 (BAC+2), débouchant sur des métiers d'assistant commercial en transaction, d'assistant ou chargé de gestion locative, d'assistant de syndic, il est possible de valider séparément les 3 blocs de compétences :

- 1- Assurer les opérations administratives liées aux transactions immobilières de vente ou de location
- 2- Prendre en charge les activités liées à la gestion locative d'un bien immobilier
- 3- Participer aux opérations courantes de gestion d'une copropriété

Il n'existe pas de passerelles avec un autre diplôme.